

Janvier 1908

Union Sportive de Lagny

ARCHIVES
COMMUNALES
LAGNY-sur-MARNE

STATUTS

ARTICLE PREMIER

Il est fondé à Lagny, sous le titre de l'**Union Sportive de Lagny**, une Association ayant pour but la pratique de tous les Sports. Le Siège est actuellement à l'Hôtel du Pont de Fer, Café BERNARD. La Société est composée de membres d'honneur, honoraires, actifs et actifs scolaires.

ART. 2

La Société est administrée par un Comité choisi parmi les Membres ayant au moins trois mois de présence au Club. Il est composé d'un Président, de deux Vice-Présidents, d'un Secrétaire, d'un Vice-Secrétaire, d'un Trésorier, d'un Vice-Trésorier et de cinq membres.

Les Membres du Comité sont indifféremment choisis parmi les Membres Honoraires et les Membres Actifs.

ART. 3

La Société se réunira le premier Samedi de chaque mois en Assemblée ordinaire, et en Assemblée générale une fois l'an, pour l'examen des Comptes, la réélection du Comité et des diverses Commissions.

ART. 4

Le Président a tous les pouvoirs pour représenter la Société, pour traiter les affaires administratives intéressant le Club, pour signer tous les traités financiers ou autres. Il convoque et préside de droit toutes les réunions; en cas d'absence, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents. Les décisions sont prises à la simple majorité.

ART. 5

Le Trésorier reçoit toutes les entrées et les cotisations de tous les Membres du Club. Il donne un résumé de ses comptes à chaque assemblée ordinaire.

ART. 6

Les cotisations sont fixées comme suit :

Membres honoraires : par an.

Membres Actifs : 1 franc par mois ;

Membres Actifs scolaires (moins de 16 ans) : 0 fr. 50 par mois.

Le droit d'entrée est fixé à 1 franc.

Tout mois commencé est dû en entier. Tout membre en retard de trois mois dans le payement de ses cotisations peut être exclu de la Société.

ART. 7

Le Comité pourra dispenser de ses cotisations mensuelles, pendant un laps de temps à déterminer, tout membre qui en fera la demande par écrit au Président. Cette dispense ne sera accordée qu'après examen des motifs invoqués (Service militaire, Maladie, etc.).

ART. 8

Les Sociétaires devront se conformer aux règlements de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques et de l'Union Vélocipédique française.

ART. 9

Toute demande d'admission ou de démission doit être adressée par écrit au Président.

ART. 10

Les Membres (actifs ou honoraires) de l'Union Sportive de Lagny porteront comme insigne les 3 lettres: **U. S. L.** entrelacées (*On peut se procurer celui-ci auprès de M. le Trésorier, au prix de 1-franc*).

Les couleurs de la Société sont jaune vieil or et noir (rayures longitudinales) avec col et parements noirs.

ART. 11

Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites.

ART. 12

A son entrée dans la Société, tout Membre doit prendre connaissance des statuts et s'engager à en respecter les articles.

ART. 13

Aucun article des statuts ne peut être changé qu'en Assemblée générale annuelle et à la majorité des membres inscrits.

ART. 14

le Comité sera soumis à une surveillance de l'Etat
En cas de dissolution, la liquidation s'effectuera suivant les règles du droit commun.

Lagny, Janvier 1908.

COMITÉ

Président : M. H. MORLET, Industriel, rue Jacques Le Paire, Lagny.

Vice-Présidents : M. LÉON BELLÉ, Négociant, rue des Marchés, Lagny;

M. ABADIE, Instituteur-Adjoint, rue Paul Bert, Lagny.

Secrétaire : M. LOUIS REGNARD, *Morceau Imprimeur des J.T.T. 63 rue Paul Bert, Lagny.* ~~Publiciste, 18 rue Paul Bert, Lagny.~~

Secrétaire-Adjoint : M. LOUIS MANCREAU, *peut être considéré* ~~Employé de P.-F.-F., rue Paul Bert, Lagny.~~

Trésorier : M. LUCIEN DAVIDINE, Négociant, rue Saint-Denis, Lagny.

Trésorier-Adjoint : M. *Maurice Oberlé, comptable, 21 rue des Chateaufort, Lagny.* ~~GASTON BRUY, Géomètre, Poupont.~~

Membres : MM. MOTTEAU HENRI, Thorigny;

Félix Luyse OBERLÉ-M., Lagny;

Regnard Louis MANCREAU-Gabriel, Lagny;

Debiage Louis FALMULLER, Thorigny;

Trice Gaston OBERLÉ-R., Lagny.

COMITÉ D'HONNEUR

Président : M. GASTON MENIER, Député.

Membres : M^{me} la Baronne Alphonse de ROTHSCHILD.
M. DARRIOT, Lagny.

LE SECRÉTAIRE : **L. REGNARD.**